



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/10
5 juin 2026

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-huitième réunion
Montréal, 22–26 juin 2026
Points 8 a) de l'ordre du jour provisoire¹

APERÇU DES QUESTIONS RECENSÉES PENDANT L'EXAMEN DES PROJETS

Introduction

1. Le présent document comprend les sections suivantes :
 - I. Aperçu des projets et activités soumis par les agences bilatérales et les agences d'exécution
 - II. Aperçu des projets et activités faisant suite au processus d'examen des projets
 - II.1 Projets soumis puis retirés
 - II.2 Projets recommandés pour approbation globale
 - II.3 Vérification de la conformité d'une sélection de pays à faible volume de consommation aux exigences de leurs accords relatifs au plan de gestion de l'élimination des HCFC et au plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (KIP)
 - II.4 Projets recommandés pour examen individuel
 - III. Questions recensées pendant le processus d'examen des projets :
 - III.1 Méthodologie utilisée pour le calcul de l'impact sur le climat de la mise en œuvre des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (présentée dans un additif)²
 - III.2 Financement retenu dans les cas de non-présentation du rapport de vérification avec les tranches des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC
 - III.3 Question des demandes préparatoires pour des projets liés à l'efficacité énergétique conformément à la décision 91/65
 - III.4 Projet d'efficacité énergétique au titre de la décision 94/60 pour des entreprises ayant soumis des projets de conversion avant l'adoption de l'Amendement de Kigali
 - IV. Rapports sur la mise en œuvre des décisions et suivi des discussions antérieures relatives à l'examen des projets :

¹UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/1

²UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/10/Add.1

- IV.1 Demandes de renouvellement du renforcement des institutions
- IV.2 Fonds retenus en attendant la présentation de rapports de vérification ou la satisfaction de conditions spécifiques
- IV.3 Prix des substances contrôlées et solutions de remplacement

I. Aperçu des projets et activités soumis par les agences bilatérales et les agences d'exécution

2. Le tableau 1 présente un récapitulatif des demandes soumises par les agences bilatérales et les agences d'exécution à la 98^e réunion.

Tableau 1. Demandes soumises par les agences bilatérales et les agences d'exécution

Projets et activités	Nbre de pays	Nbre de demandes de financement	Montants demandés (\$US)	Montants demandés en principe (\$US)
Nouvelles phases des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)	9	19	12 744 538	34 815 789
Tranches de PGEH approuvés	18	29	11 820 354	
Vérification de la conformité d'une sélection de pays visés à l'article 5 aux exigences de leurs accords PGEH	8	8	267 600	
Vérification de la conformité d'une sélection de pays visés à l'article 5 aux exigences à la fois de leurs accords PGEH et KIP	8	8	401 400	
Tranches de plans approuvés de contrôle des émissions de HFC-23	2	2	524 121	
Phase I des KIP	10	35	17 018 902	53 648 952
Tranches de KIP approuvés	4	8	7 172 488	
Plan du secteur des mousses de polyuréthane (PU) visant à éliminer les HFC contenus dans les polyols prémélangés au titre d'une phase I approuvée du KIP	2	2	1 396 560	
Préparation de la phase I des KIP	3	5	656 600	
Vérification de la conformité d'une sélection de pays visés à l'article 5 aux exigences de leurs accords KIP	34	34	1 145 400	
Renouvellement des projets de renforcement institutionnel (RI)	23	23	6 006 749	
Activités supplémentaires pour maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien (décision 89/6)*	9	9	1 026 245	
Projets pilotes d'efficacité énergétique (décision 91/65)	1	1	536 280	
Projets d'investissement en efficacité énergétique (décision 94/60)	4	4	39 911 069	
Programme de fonds renouvelable pour l'efficacité énergétique (EERF) (décision 95/87)	2	2	29 960 000	
Projet mondial d'EERF (décision 95/87)**		1	21 400 000	
Assistance technique pour l'EERF (décision 95/87)	2	2	1 177 000	
Assistance technique mondiale pour l'EERF (décision 95/87)		1	1 232 640	
Préparation de projets pilotes sur l'efficacité énergétique (décision 91/65)	18	18	722 250	
Préparation d'un projet pilote régional sur l'efficacité énergétique (décision 91/65)		1	80 250	
Préparation de projets d'investissement en efficacité énergétique (décision 94/60)	5	5	754 350	
Total		217	155 954 796	

* Les demandes concernant quatre pays (Bosnie-Herzégovine, Cabo Verde, Saint-Kitts-et-Nevis et Soudan du Sud) ont été soumises dans le cadre de leurs demandes de tranche de PGEH

** Les demandes relatives à un projet mondial d'EERF ont été soumises pour trois pays (Colombie, Ghana et Jordanie)

Note: Les montants des financements comprennent les frais d'appui d'agence

II. Aperçu des projets et activités faisant suite au processus d'examen des projets

3. À la suite du processus d'examen des projets, dix demandes de financement pour des projets et activités totalisant 7 363 531 \$US, y compris les coûts d'appui aux agences, ont été retirées; 131 demandes totalisant 14 361 969 \$US, y compris les coûts d'appui aux agences, ont été recommandées pour

approbation globale; et 76 demandes totalisant 107 283 300 \$US, y compris les coûts d'appui aux agences, ont été transmises pour examen individuel. Ensemble, les demandes de financement pour les projets et activités recommandées soit pour approbation globale soit pour examen individuel représentent un montant de 121 645 269 \$US, y compris les coûts d'appui aux agences.

II.1 Projets soumis puis retirés

4. Le tableau 2 présente un récapitulatif des demandes soumises par les agences bilatérales et les agences d'exécution à la 98^e réunion puis retirées.

Tableau 2. Demandes soumises puis retirées

Projets et activités	Nombre de pays	Nombre de demandes de financement	Montant demandé (\$US)
Tranche d'un PGEH approuvé	1	2	142 170
Phase I d'un KIP	2	3	236 170
Projets pilotes sur l'efficacité énergétique (décisions 94/60)	1	1	6 813 991
Préparation de projets pilotes sur l'efficacité énergétique (décision 91/65)	3	3	96 300
Préparation d'un projet visant à améliorer l'efficacité énergétique dans le contexte de la réduction progressive des HFC (décision 94/60)	1	1	74 900
Total		10	7 363 531

Note : Les montants des financements comprennent les frais d'appui d'agence

Tranche d'un plan approuvé de gestion de l'élimination des HCFC (Qatar)

5. L'ONUDI, au nom du gouvernement du Qatar, a soumis une demande pour la troisième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), d'un montant de 129 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 13 170 \$US. Bien que certains progrès aient été accomplis dans le respect des conditions précisées aux alinéas e) i), ii) et iii) de la décision 88/54, toutes les conditions n'avaient pas été remplies, notamment la mise en œuvre d'un programme obligatoire de certification des techniciens en réfrigération et climatisation (RAC) ainsi que l'application obligatoire de bonnes pratiques d'entretien pour les techniciens RAC, telles que les pratiques de tenue de registres et les calendriers prédéterminés de contrôle des fuites par du personnel certifié pour les systèmes dont la charge dépasse une certaine limite. En conséquence, le Secrétariat n'a pas été en mesure d'examiner la demande à la présente réunion et le projet a été retiré.

Phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (Kenya)

6. Le gouvernement de l'Allemagne, au nom du gouvernement du Kenya, a soumis une proposition pour la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (KIP). Le Secrétariat a relevé des divergences entre les données communiquées et les données de l'enquête pour les années de référence, ce qui entraînerait des changements de stratégie et d'activités une fois les données corrigées. À la suite de consultations, le gouvernement de l'Allemagne a informé le Secrétariat que le gouvernement du Kenya avait engagé le processus auprès du Secrétariat de l'ozone afin de demander la révision de sa valeur de référence pour les HFC et qu'il retirerait par conséquent la soumission de la phase I du KIP pour la présenter de nouveau à la 99^e réunion, afin de disposer d'un délai supplémentaire pour rapprocher les données, réviser la valeur de référence avec le Secrétariat de l'ozone et préparer un plan d'activités et une stratégie révisés conformes aux données corrigées.

Projet d'investissement en efficacité énergétique soumis conformément à la décision 94/60 (Nigéria)

7. L'ONUDI, au nom du gouvernement du Nigéria, a soumis une demande pour un projet visant à améliorer l'efficacité énergétique des réfrigérateurs domestiques, des congélateurs bahuts et des climatiseurs résidentiels fabriqués par six entreprises, conformément à la décision 94/60, d'un montant de

6 368 216 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 445 775 \$US. Malgré des discussions constructives et un examen attentif des informations fournies, un délai supplémentaire était nécessaire pour régler des questions qui n'ont pu être résolues dans le temps limité disponible pour l'examen du projet, notamment la nécessité de garantir l'entrée en vigueur des normes minimales de performance énergétique (MEPS) de 2024 pour les équipements de climatisation résidentiels et l'achèvement de la révision ainsi que l'entrée en vigueur des MEPS applicables aux réfrigérateurs domestiques et aux congélateurs bahuts. Par conséquent, le projet sera présenté à l'examen du Comité exécutif à la 99^e réunion.

II.2 Projets recommandés pour approbation globale

8. Le tableau 3 présente un récapitulatif des demandes recommandées pour approbation globale. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/12, examiné au titre du point 8 c) de l'ordre du jour, comprend des informations supplémentaires sur ces demandes, la recommandation du Secrétariat aux fins d'examen par le Comité exécutif et une annexe contenant une liste complète des projets recommandés pour approbation globale.

Tableau 3. Demandes recommandées pour approbation globale

Projets et activités	Nombre de pays	Nombre de demandes de financement	Montants recommandés (\$US)
Tranches de PGEH approuvés	15	23	3 697 782
Vérification de la conformité d'une sélection de pays visés à l'article 5 aux exigences de leurs accords PGEH	8	8	267 600
Vérification de la conformité d'une sélection de pays visés à l'article 5 aux exigences à la fois de leurs accords PGEH et KIP	8	8	401 400
Tranches de plans approuvés de contrôle des émissions de HFC-23	2	2	317 347
Tranche d'un KIP approuvé	1	2	163 409
Préparation de la phase I des KIP	3	5	795 700
Vérification de la conformité d'une sélection de pays visés à l'article 5 aux exigences de leurs accords KIP	34	34	1 145 400
Activités supplémentaires pour maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien (décision 89/6)*	7	7	821 863
Renouvellement des projets de renforcement institutionnel (RI)	23	23	6 006 748
Préparation de projets pilotes sur l'efficacité énergétique (décision 91/65)	15	15	513 600
Préparation d'un projet pilote régional sur l'efficacité énergétique (décision 91/65)	-	1	64 200
Préparation de projets d'investissement en efficacité énergétique (décision 94/60)	3	3	166 920
Total	-	131	14 361 969

* Les activités concernant deux pays (Bosnie-Herzégovine et Cabo Verde) ont été soumises dans le cadre de leurs demandes de tranche de PGEH.

Note: Les montants des financements comprennent les frais d'appui d'agence.

II.3 Vérification de la conformité d'une sélection de pays à faible volume de consommation aux exigences de leurs accords relatifs au plan de gestion de l'élimination des HCFC et au plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC

9. Conformément aux décisions 61/46 c) et 96/22, le Secrétariat a sélectionné un échantillon de pays visés à l'article 5 à faible volume de consommation (FVC) afin de vérifier leur conformité aux accords PGEH et KIP. Les critères de sélection comprenaient la proximité de la prochaine tranche du PGEH ou du KIP (2027 ou 2028), toute vérification antérieure achevée au moins deux ans avant la 98^e réunion, et la répartition géographique. Les pays sélectionnés sont indiqués dans le tableau 4. Conformément aux décisions 92/21 c) et 96/22 d), les agences bilatérales et d'exécution concernées ont inclus les coûts de vérification correspondants dans leurs programmes de travail respectifs ainsi que dans le document sur la coopération bilatérale soumis à la 98^e réunion.

Tableau 4. Pays à FVC sélectionnés pour la vérification de la conformité à leurs accords PGEH et KIP

n°	Pays	Agence d'exécution principale	Vérification requise pour
1	Arménie	PNUD	KIP (phase I)
2	Bénin*	PNUD	KIP (phase I)
3	Bosnie-Herzégovine*	PNUE	KIP (phase I)
4	Burkina Faso*	PNUE	KIP (phase I)
5	Tchad*	PNUE	KIP (phase I)
6	Îles Cook (les) (PIC**)	PNUE	KIP (phase I)
7	Costa Rica	PNUD	PGEH (phase II) et KIP (phase I)
8	El Salvador	PNUD	KIP (phase I)
9	Eswatini (Royaume d')	PNUE	PGEH (phase II) et KIP (phase I)
10	Éthiopie	ONUDI	KIP (phase I)
11	Fidji	PNUE	KIP (phase I)
12	Gambie (la)	ONUDI	PGEH (phase II) et KIP (phase I)
13	Géorgie	PNUD	PGEH (phase II) et KIP (phase I)
14	Ghana*	PNUE	KIP (phase I)
15	Grenade	PNUE	KIP (phase I)
16	Guatemala	PNUE	PGEH (phase II)
17	Guinée-Bissau	gouvernement de l'Allemagne	KIP (phase I)
18	Honduras	PNUE	PGEH (phase II)
19	Jamaïque	PNUE	PGEH (phase II)
20	Kiribati (PIC)	gouvernement de l'Allemagne	KIP (phase I)
21	République démocratique populaire lao	PNUE	PGEH (phase II) et KIP (phase I)
22	Lesotho	PNUE	PGEH (phase II) et KIP (phase I)
23	Libéria	ONUDI	KIP (phase I)
24	Mali	PNUE	PGEH (phase II)
25	Îles Marshall (les) (PIC)	ONUDI	KIP (phase I)
26	Maurice	PNUE	KIP (phase I)
27	Micronésie (États fédérés de) (PIC)	PNUE	KIP (phase I)
28	Mongolie	gouvernement de l'Allemagne	KIP (phase I)
29	Monténégro	PNUE	PGEH (phase II) et KIP (phase I)
30	Nauru (PIC)	PNUE	KIP (phase I)
31	Niger (le)	PNUE	KIP (phase I)
32	Nioué (PIC)	PNUE	KIP (phase I)
33	Palaos (PIC)	PNUE	KIP (phase I)
34	Papouasie-Nouvelle-Guinée	PNUE	PGEH
35	Paraguay	PNUE	PGEH (phase II)
36	République de Moldova	PNUE	KIP (phase I)
37	Rwanda	PNUE	PGEH (phase II) et KIP (phase I)
38	Sainte-Lucie	PNUE	KIP (phase I)
39	Samoa (PIC)	PNUE	KIP (phase I)
40	Seychelles	PNUE	KIP (phase I)
41	Sierra Leone	PNUD	KIP (phase I)
42	Îles Salomon	PNUE	KIP (phase I)
43	Togo*	PNUE	KIP (phase I)
44	Tonga (PIC)	PNUE	KIP (phase I)
45	Tuvalu (PIC)	PNUD	KIP (phase I)
46	Ouganda	PNUD	PGEH (phase II)
47	Uruguay*	PNUE	KIP (phase I)
48	Vanuatu (PIC)	PNUE	KIP (phase I)
49	Zambie	PNUE	PGEH (phase II)
50	Zimbabwe	PNUE	KIP (phase I)

* Pays non FVC financés comme des pays FVC.

** Pays insulaires du Pacifique ayant des accords collectifs KIP et PGEH.

Recommandation

10. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note que les agences bilatérales et les agences d'exécution concernées ont inclus dans leurs programmes de travail de 2026, soumis à la 98^e réunion, des demandes de financement pour les rapports de vérification des plans de gestion de l'élimination des HCFC et des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC pour les pays suivants : Arménie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Costa Rica, El Salvador, États fédérés de Micronésie, Éthiopie, Fidji, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Honduras, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Jamaïque, Kiribati, Lesotho, Libéria, Mali, Maurice, Mongolie, Monténégro, Nauru, Niger, Nioué, Ouganda, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, République démocratique populaire lao, République de Moldova, Royaume d'Eswatini, Rwanda, Sainte-Lucie, Samoa, Seychelles, Sierra Leone, Tchad, Togo, Tonga, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Zambie et Zimbabwe; et
- b) Examiner les demandes de financement associées aux vérifications mentionnées à l'alinéa a) ci-dessus dans le contexte des programmes de travail et de la coopération bilatérale soumis par chaque agence d'exécution et agence bilatérale concernée au titre du point 8 c) de l'ordre du jour, *Projets recommandés pour approbation globale*.

II.4 Projets recommandés pour examen individuel

11. Le tableau 5 présente un récapitulatif des demandes soumises pour examen individuel. Des renseignements plus détaillés sur ces projets et activités figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/13, examiné au titre du point 8 d) de l'ordre du jour.

Tableau 5. Demandes recommandées pour examen individuel

Projets et activités	Nombre de pays	Nombre de demandes de financement	Montants recommandés (\$US)	Montants demandés en principe (\$US)
Nouvelle phase de PGEH	9	19	11 761 319	32 152 739
Tranches de PGEH approuvés	2	4	7 980 402	
Activités supplémentaires pour maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien (décision 89/6)*	2	2	58 760	
Phase I des KIP	9	32	16 877 267	42 067 330
Tranches de KIP approuvés	3	6	7 009 079	
Plan du secteur des mousses de PU visant à éliminer les HFC contenus dans les polyols prémélangés au titre d'une phase I de KIP approuvée	2	2	620 569	
Projets pilotes d'efficacité énergétique (décision 91/65)	1	1	481 072	
Projets d'investissement en efficacité énergétique (décision 94/60)	3	3	**8 964 873	
Programme d'EERF (décision 95/87)	2	2	29 960 000	
Projet mondial d'EERF (décision 95/87)		1	21 400 000	
Assistance technique pour l'EERF (décision 95/87)	2	2	998 310	
Assistance technique mondiale pour l'EERF (décision 95/87)		1	1 134 200	
Préparation de projets d'investissement en efficacité énergétique (décision 94/60)	1	1	37 450	
Total		76	107 283 300	

* Les demandes concernant deux pays (Saint-Kitts-et-Nevis et Soudan du Sud) ont été soumises dans le cadre de leurs demandes relatives à la phase II du PGEH.

** À l'exclusion des montants recommandés pour le projet de l'Argentine, qui est encore en préparation.

Note : Les montants des financements comprennent les frais d'appui d'agence.

III. Questions recensées pendant le processus d'examen des projets

III.1 Méthodologie utilisée pour calculer l'impact climatique des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC

12. La question est présentée dans l'additif au présent document.

III.2 Financement retenu en cas de non-présentation du rapport de vérification avec les tranches des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC

13. L'une des conditions préalables à l'approbation du financement des tranches futures de la phase I des KIP au titre des accords entre les pays visés à l'article 5 et le Comité exécutif est la présentation d'un rapport de vérification indépendant indiquant que les objectifs de consommation ont été atteints. Tous les pays non FVC sont tenus de présenter des rapports de vérification avec chaque demande de tranche, tandis que les pays FVC sont tenus de présenter un rapport de vérification avec une tranche sélectionnée de la phase I de leurs KIP, conformément à la décision 96/22. Une condition préalable similaire s'applique aux tranches des PGEH.

14. À sa 72^e réunion, le Comité exécutif est passé de trois à deux réunions par an. Le Comité a pris note des difficultés rencontrées par les agences bilatérales et les agences d'exécution pour les soumissions de tranches à la première réunion de l'année, s'agissant de finaliser la vérification de la consommation de l'année précédente, étant donné que la date limite de soumission tombait avant le 1^{er} mai, date à laquelle les données des programmes de pays étaient communiquées. Afin de faire en sorte que les rapports de vérification les plus récents soient disponibles tout en permettant aux projets d'avancer en temps utile, le Comité exécutif a décidé :

- a) D'encourager les agences bilatérales et les agences d'exécution principales soumettant des demandes de tranche de PGEH à la première réunion de l'année à inclure un rapport de vérification des objectifs nationaux de consommation pour l'année précédant immédiatement celle au cours de laquelle la tranche était soumise; et
- b) Que, si les rapports de vérification susmentionnés à l'alinéa a) n'étaient pas prêts à temps pour la première réunion de l'année, le transfert de tout financement approuvé pour les tranches aux agences bilatérales et aux agences d'exécution n'interviendrait qu'après réception par le Secrétariat des rapports de vérification confirmant que, pendant l'année précédant immédiatement la demande de tranche, le pays était en conformité avec le Protocole de Montréal et l'accord entre son gouvernement et le Comité exécutif.

15. À la 98^e réunion, des demandes de tranche de KIP sont examinées pour quatre pays : Albanie, Équateur, État plurinational de Bolivie³ et Mexique. L'ONUDI était tenue de présenter des rapports de vérification en tant qu'agence d'exécution principale pour l'Équateur et le Mexique (pays non FVC) et pour l'Albanie (pays FVC), le financement de la vérification de la deuxième tranche de son KIP ayant été approuvé à la 96^e réunion. Dans le cas de l'Équateur et du Mexique, la vérification de la consommation de HFC pour 2025 a été incluse dans la soumission ou fournie pendant le processus d'examen des projets. Dans le cas de l'Albanie, toutefois, la vérification n'avait pas été achevée au moment de la publication du document d'évaluation du projet.

16. Le Secrétariat reconnaît que des situations similaires pourraient se présenter à l'avenir, lorsque la vérification pour l'année précédant immédiatement la soumission d'une demande de tranche ne serait pas achevée avant la date limite de soumission ou avant l'examen par le Comité exécutif. Conformément à la

³ Le pays a soumis la deuxième tranche plus tôt que prévu. Le rapport de vérification sera soumis avec la demande relative à la troisième tranche.

décision 72/19, le Secrétariat a donc recommandé, dans le cas de l'Albanie, que le transfert de tout financement de tranche approuvé à l'ONUDI et au PNUE n'intervienne qu'après réception par le Secrétariat du rapport de vérification confirmant que l'Albanie était en conformité avec le Protocole de Montréal. Étant donné que les circonstances sont similaires à celles applicables aux PGEH, le Secrétariat recommande par ailleurs que la décision 72/19 soit appliquée aux tranches de KIP soumises à la première réunion de l'année, afin d'accorder aux pays une certaine souplesse pour l'achèvement et la soumission de leurs rapports de vérification.

17. Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager d'étendre l'application de la décision 72/19 aux demandes de tranche des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC soumises à la première réunion de l'année.

III.3 Question des demandes préparatoires pour des projets liés à l'efficacité énergétique conformément à la décision 91/65

18. S'agissant des demandes de préparation de projets pilotes d'efficacité énergétique dans le secteur autre que la fabrication, dans le contexte de la réduction progressive des HFC au titre de la décision 91/65, le Secrétariat note que les projets doivent être soumis au plus tard à la 100^e réunion. Compte tenu du délai désormais limité, le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner si les demandes de préparation de projets pilotes d'efficacité énergétique dans le secteur autre que la fabrication, dans le contexte de la réduction progressive des HFC au titre de la décision 91/65, pourraient être soumises après la 98^e réunion.

III.4 Projet d'efficacité énergétique au titre de la décision 94/60 pour les entreprises ayant soumis des projets de conversion avant l'adoption de l'Amendement de Kigali

19. Le gouvernement de la Thaïlande a soumis un projet conformément à la décision 94/60 visant à adopter des technologies écoénergétiques dans six entreprises de fabrication de climatiseurs. Cinq des six entreprises participent à la phase I du KIP afin de convertir leur fabrication de climatiseurs du R-410A au HFC-32 dans les appareils de grande capacité. Le projet au titre de la décision 94/60 porte principalement sur des appareils de climatisation de plus petite capacité qui ont été convertis du HCFC-22 au HFC-32 dans le cadre de la phase I du PGEH, approuvée à la 68^e réunion du Comité exécutif, avant l'adoption de l'Amendement de Kigali.

20. Bien que les entreprises n'aient pas fabriqué de tels équipements utilisant le R-410A, le Secrétariat recommande néanmoins, à titre exceptionnel, qu'elles soient admissibles à un financement au titre de la décision 94/60, étant donné que le gouvernement avait initialement proposé de convertir le secteur de la fabrication au R-410A. À la suite des discussions tenues lors des 66^e, 67^e et 68^e réunions du Comité exécutif,⁴ il a été convenu de remplacer la technologie de réfrigérant R-410A par le HFC-32. Étant donné que le gouvernement de la Thaïlande avait initialement prévu de convertir son secteur de la fabrication du HCFC-22 à un HFC à fort potentiel de réchauffement global (PRG), mais qu'à la suite des délibérations avec le Comité exécutif il a ensuite accepté de passer à une solution de remplacement à plus faible PRG, le Secrétariat propose que ces entreprises soient admissibles à un financement pour des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique dans le contexte de la réduction progressive des HFC au titre de la décision 94/60. Cette approche reconnaît le rôle proactif joué par ces entreprises dans l'adoption de technologies plus respectueuses de l'environnement avant la mise en place du cadre réglementaire plus large et confirme qu'une telle action précoce et coopérative ne devrait pas les désavantager dans l'accès au soutien au titre du présent projet.

⁴ La proposition de projet a été examinée aux 66^e, 67^e et 68^e réunions du Comité exécutif; voir les paragraphes 160 et 161 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/66/54 et la décision 66/49, les paragraphes 104 à 107 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/39 et la décision 67/3, ainsi que les paragraphes 161 à 163 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/53 et la décision 68/39.

IV. Rapports sur la mise en œuvre des décisions et suivi des discussions antérieures relatives à l'examen des projets

IV.1 Demandes de renouvellement du renforcement des institutions

21. Le Secrétariat a examiné les rapports finaux et les demandes de prorogation du financement du renforcement des institutions (RI) pour 23 pays à la lumière des décisions pertinentes. Toutes les demandes ont été recoupées avec les rapports antérieurs sur le RI; les rapports d'avancement sur la mise en œuvre des programmes de pays (PP); les données communiquées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal; les rapports les plus récents sur la mise en œuvre des PGEH; les rapports périodiques des agences d'exécution soumis à la 97^e réunion; et les décisions pertinentes relatives à la conformité adoptées par les Parties au Protocole de Montréal. Vingt-et-un pays ont soumis les données de mise en œuvre des PP pour 2025 à la date de publication des documents de programme de travail pertinents.⁵ Tous les pays ont indiqué avoir atteint ou partiellement atteint tous les objectifs applicables du RI. Le Secrétariat a observé qu'il existait un bon niveau de cohérence dans l'application des indicateurs de performance entre les pays demandant un financement du RI et a recommandé tous les projets de RI soumis à la 98^e réunion pour approbation globale.

IV.2 Fonds retenus en attendant la présentation de rapports de vérification ou la satisfaction de conditions spécifiques

22. À sa 97^e réunion, le Comité exécutif a approuvé les deuxième et troisième tranches combinées de la phase II du PGEH du Sénégal, étant entendu que les fonds ne seraient transférés à l'ONUDI qu'après réception et examen par le Secrétariat d'une étude de faisabilité sur l'établissement d'un système de récupération et de régénération des frigorigènes dans le pays, conformément à la décision 88/55 e). En avril 2026, l'ONUDI a soumis l'étude; à l'issue de l'examen, le Secrétariat a demandé des éclaircissements sur plusieurs questions, notamment les volumes prévus de frigorigènes à régénérer, le modèle opérationnel du système, les méthodes d'essai et la terminologie. En réponse, l'ONUDI a soumis un rapport révisé, qui concluait que la régénération des frigorigènes n'était pas réalisable dans le pays à ce moment-là et suggérait plutôt de recentrer les efforts sur la récupération, le recyclage et la réutilisation des frigorigènes, en notant que les techniciens locaux étaient mieux équipés pour ces pratiques et que les volumes de frigorigènes disponibles étaient insuffisants pour assurer la viabilité d'une opération de régénération. En conséquence, le Sénégal a proposé la mise en place d'un réseau national d'ateliers de récupération et de recyclage des frigorigènes, appuyé par un renforcement de la réglementation et une installation centrale dédiée à l'identification des frigorigènes, au nettoyage des bouteilles et au stockage, en notant que la régénération pourrait être réexaminée à l'avenir, en fonction des volumes collectés et de l'expérience acquise. Le Secrétariat a souscrit à cette approche et a demandé au Trésorier, le 1^{er} juin 2026, de procéder au décaissement des fonds approuvés.

IV.3 Prix des substances contrôlées et des solutions de remplacement

23. Conformément à la décision 79/4 c), le Secrétariat présente, à titre d'information, un résumé des prix des substances contrôlées et des solutions de remplacement devant être introduites progressivement pour les projets d'investissement inclus dans les KIP du Brésil, du Nigéria et de la Thaïlande, tels que soumis à la 98^e réunion.

⁵ Au 31 mai 2026, les rapports de mise en œuvre des programmes de pays (PP) n'avaient pas été reçus pour le Kenya et la République de Moldova.

Brésil : Phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC – secteurs de la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale légère et de réfrigération industrielle

24. La phase I du KIP du Brésil comprenait un projet dans le secteur de la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale légère visant à convertir 115 entreprises du HFC-134a et du R-404A au R-290, les coûts d'exploitation supplémentaires (CES) ayant été convenus à zéro, ainsi que trois projets individuels de conversion dans le secteur de la réfrigération industrielle visant à convertir divers équipements de réfrigération industrielle (monoblocs, unités biblocs, refroidisseurs et groupes frigorifiques) du HFC-134a, du R-404A et du R-410A au R-290, au dioxyde de carbone et au R-454B, sans demande de CES.

Nigéria : Phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC – secteurs de la réfrigération domestique et de la climatisation résidentielle

25. La phase I du KIP du Nigéria comprenait des projets dans les secteurs de la fabrication d'équipements de réfrigération domestique et de climatisation résidentielle visant à convertir plusieurs entreprises du HFC-134a et du R-410A au R-600a et au HFC-32, respectivement, les CES ayant été convenus à zéro.

Thaïlande : Phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC – secteur de la climatisation résidentielle

26. La phase I du KIP de la Thaïlande comprenait des projets dans le secteur de la climatisation résidentielle visant à convertir six entreprises du R-410A au HFC-32, y compris les CES. Le prix du R-410A et du HFC-32 figurait dans le rapport des données du programme de pays (PP) pour 2025 à 7,77 \$US/kg et 8,57 \$US/kg, respectivement. Le prix des frigorigènes achetés par chaque entreprise couverte au titre de la phase I du KIP varie selon des considérations commerciales et la capacité des entreprises de fabrication (par exemple, le prix du R-410A peut varier d'environ 7,50 \$US/kg à plus de 14 \$US/kg); par conséquent, les prix effectivement utilisés pour le calcul des coûts supplémentaires diffèrent des prix moyens indiqués dans le rapport des données du PP.
